

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 avril 2011**  
~~~~~

**VALORISATION DU DOMAINE DE L'ABBAYE SAINT BENOÎT D'ANIANE
RESTITUTION DE LA COUVERTURE DE L'ANCIENNE CHAPELLE - PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 avril 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

Mme Sylvie CONTRERAS à M. Jean-Marcel JOVER, Mme Maguelonne SUQUET à Mme Anne-Marie DEJEAN

Excusés :

Mme Hélène BARRAL, M. Bernard JEREZ, M. André YVANEZ

Absents :

M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'opération de mise en sécurité et de mise hors d'eau du site a été réalisée au cours de l'année 2010,

Considérant que l'édifice est protégé par un parapluie à 2 versants et que cette solution transitoire doit être suivie par la restitution de la charpente et de la couverture de l'ancienne chapelle,

Considérant qu'il est proposé de solliciter différents financeurs à savoir l'Etat, la Région Languedoc – Roussillon et le Conseil Général de l'Hérault.

Considérant que le montant de l'opération est estimé à 300 000 € HT dont 270 000 € HT de travaux et 30 000 € HT d'études de maîtrise d'œuvre et de frais (coordination en matière de santé et de sécurité, contrôle technique, frais liés aux marchés).

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✘ d'approuver le lancement de cette opération pour l'année 2011,
- ✘ d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,

**Plan de financement prévisionnel
Abbaye Saint Benoît d'Aniane - Restitution de la couverture de l'ancienne Chapelle**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre	25 000,00 €	8%	Direction Régionale des Affaires Culturelles - Languedoc Roussillon	150 000,00 €	50%
Frais annexes (CSPS, Contrôleur technique, etc.)	5 000,00 €	2%	Conseil régional Languedoc Roussillon	45 000,00 €	15%
Travaux	270 000,00 €	90%	Conseil général de l'Hérault	45 000,00 €	15%
			PART FINANCEURS	240 000,00 €	80%
			PART CCVH	60 000,00 €	20%
TOTAL HT	300 000,00 €	100%	TOTAL HT	300 000,00 €	100%
TOTAL TTC	358 800,00 €		TOTAL TTC	358 800,00 €	

- ✚ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Etat, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- ✚ d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- ✚ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 441 le **22 AVR. 2011**
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le **22 AVR. 2011**
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

